

DOSSIER D'INSCRIPTION EN FORMATION EN SOINS INFIRMIERS 2021



Pré-rentree OBLIGATOIRE

- ➔ L1 REDOUBLANTS LUNDI 29 AOUT 2022 A 16H00 (PAS D'ORDRE ALPHABETIQUE)
- ➔ L2/ L2 REDOUBLANTS LUNDI 29 AOUT 2022 en AMPHI

De 08 h 00 à 10h00	A – DEL
De 10 h 00 à 12h00	DEM – LA
De 13h00 à 15h00	LE – P
De 15h00 à 16h00	Q - Z

- ➔ L3/L3 REDOUBLANTS MERCREDI 31 AOUT 2021 EN AMPHI

De 08 h 00 à 10h00	A – DEL
De 10 h 00 à 11h00	DEM – LA
De 13h00 à 15h00	LE – P
De 15h00 à 16h00	Q - Z

Rendez-vous selon l'initiale de votre nom de famille (nom de jeune fille)

Ce dossier est à ramener lors de la pré-rentree

Rentrée : PRESENCE OBLIGATOIRE

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

➤ Pour le jour de la pré-rentree

Imprimer et remplir le dossier et prendre connaissance des informations générales

- ☐ Le récapitulatif du virement bancaire correspondant au paiement des droits d'inscription universitaire d'un montant de 170 euros
Règlement par virement bancaire- Régie IFSI CH VALENCIENNES – Régie recettes
BIC: TRPUFRP1 IBAN: FR 76 1007 1590 0000 0020 1901 706

Indiquer impérativement la référence "IFSI 2022 L1/L2/L3" suivie des nom et prénom de l'étudiant concerné

- ☐ Votre pièce d'identité

1/ Pour votre dossier administratif, fournir:

- ☐ La fiche d'inscription complétée (annexe 3)
- ☐ La fiche de renseignement (annexe 4)
- ☐ Le questionnaire de l'Observatoire Régional des Etudes Supérieures et les statistiques DREES (annexe 5)
- ☐ L'attestation d'acquittement de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) (annexe 6)

2/ Pour votre dossier médical :

- ☐ L'attestation médicale (annexe 7)

3/ Pour les L3 EXCLUSIVEMENT :

- ☐ La fiche 59 80 étudiant (annexe 8) +photocopie de la pièce d'identité en cours de validité (pas de permis b)

4/ Dossier universitaire : informations transmises ultérieurement

INFORMATIONS GENERALES

1/ Les financements

➤ Publics éligibles à l'aide financière régionale

STATUT	CONDITIONS		JUSTIFICATIFS A FOURNIR A L'INSTITUT
Les élèves ou étudiants	Les élèves ou étudiants <u>en poursuite d'études sans interruption</u> quel que soit le niveau de formation initiale (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant)		Fournir un certificat de scolarité N
	Les élèves ou étudiants <u>avec interruption de scolarité</u> quel que soit le niveau de formation initiale, à savoir	► Les jeunes de moins de 26 ans ayant achevé leur formation initiale moins d'un an avant le démarrage de la formation, inscrits ou non à la Mission locale	Fournir un certificat de scolarité N-1
		► Les élèves ou étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation	Fournir un certificat de scolarité N-1 et une attestation de service civique
Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, indemnisés ou non par l'assurance chômage	► Sans contrat de travail ou avec un contrat de travail précaire (CDD, contrat d'intérim...) jusqu'à l'entrée en formation		Fournir un justificatif de Pôle emploi
	► Ayant un contrat de travail à condition que l'activité salariée ne fasse pas obstacle au bon déroulement de la formation et à l'atteinte de l'objectif		Fournir un justificatif de Pôle emploi
	► Ayant démissionné d'un CDI uniquement dans le cadre de démissions légitimes conformément à l'accord d'application relatif à l'assurance chômage en vigueur.		Fournir un justificatif de Pôle emploi

➤ Publics non éligibles à l'aide financière régionale

STATUT	CONDITIONS		JUSTIFICATIFS A FOURNIR A L'INSTITUT
Les salariés, les professionnels libéraux et les fonctionnaires	Ces professionnels ne sont pas éligibles au financement régional dans la mesure où ils relèvent des dispositifs d'accès à la formation continue :	► <i>relevant de leur employeur</i>	Fournir une attestation de prise en charge établie par votre employeur
		► <i>relevant de leur OPCO</i>	Fournir une attestation de prise en charge de l'organisme financeur

2/ Les bourses

➤ Publics éligibles à la bourse sanitaire et sociale

- Les élèves ou étudiants
- Les demandeurs d'emploi

LE DISPOSITIF – INFOS & MARCHE À SUIVRE **Pour les étudiants**

Pour se connecter & déposer une demande

<https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr>

Contacts

Téléphone

Numéro vert : 0 800 026 080

Courriel

bess@hautsdefrance.fr

➤ Publics non éligibles à la bourse sanitaire et sociale

- Les salariés
- Les bénéficiaires d'une rémunération de la formation professionnelle au titre du statut de la Formation Professionnelle ou au titre de bénéficiaire du chèque PASS-FORMATION.
- Les bénéficiaires d'une bourse d'Etat, délivrée par le CROUS, quelle que soit la formation suivie et même s'il s'agit d'une autre formation.
- Les bénéficiaires d'une Allocation Complémentaire d'Hébergement (ACH) délivrée par l'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) originaires et résidents des collectivités d'Outre-mer.

FICHE D'INSCRIPTION
(MERCI D'ECRIRE LISIBLEMENT EN MAJUSCULE)

Nom:

Nom marital :

Prénom

Né(e) le :

à

Département

Nationalité :

N° de Sécurité Sociale : ___ / ___ ___ / ___ ___ / ___ ___ / ___ ___ ___ / ___ ___ ___ / ___ ___

Adresse

Code Postal :

Ville :

Portable : ____/____/____/____/____

Fixe : ____/____/____/____/____

Email personnel :

Email professionnel :

Personne à contacter en cas d'urgence:

Numéro INE ou BEA

(Identification National Etudiant ou Base Elèves Académie)

Pour information :

- Si vous avez passé le baccalauréat après 1995, vous pouvez trouver le numéro INE sur un certificat de scolarité, un relevé de note ou à défaut, sur une ancienne carte d'étudiant. Un étudiant ayant égaré son numéro INE, doit le réclamer auprès du service de scolarité du premier établissement supérieur français qu'il a fréquenté.
- Si vous avez passé le baccalauréat avant 1995, vous n'avez pas de numéro INE.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

IDENTITE	Nom de naissance	
	Nom d'usage	
	Prénom principal	
	Prénom 2	
	Prénom 3	
	Date de naissance	
	Code postal de naissance	
	Téléphone portable	
	Téléphone fixe	
	Courriel	
	Adresse	
	Code postal	
	Commune	
	Numéro de sécurité sociale	
SITUATION A L'ENTREE EN FORMATION	☐ à la recherche d'un emploi ☐ en activité ☐ en poursuite d'études	
STATUT A L'ENTREE EN FORMATION	☐ activités bénévoles (engagement citoyen) ☐ agent consulaire ☐ apprenant en formation de parcours initial ☐ fonctionnaire ☐ intermittent du spectacle ☐ non connu ☐ Personne en Contrat de Sécurisation Professionnelle ☐ Travailleur en ESAT ☐ Travailleur non Salarié ☐ Autre	
TYPE DE CONTRACTUALISATION	☐ CDD Contrat à durée déterminée ☐ CDI Contrat à durée indéterminée ☐ Contrat d'apprentissage (alternance) ☐ Contrat de professionnalisation (alternance) ☐ Contrat de Sécurisation professionnelle (CSP) ☐ Intérimaire (mission d'intérim)	
SITUATION A L'ENTREE EN FORMATION (hors poursuite d'études)	Année de sortie de formation initiale	
	Dernier employeur ou emploi occupé	
	Date de fin ou de rupture de contrat	
	Motif de fin de contrat	
	Secteur d'activité du candidat	

DEMANDEUR D'EMPLOI Situation à l'entrée en formation	Date d'inscription à Pôle Emploi	
	Numéro d'identifiant Pôle Emploi	
	Demandeur d'emploi indemnisé?	☐ OUI ☐ NON
SALARIE Situation à l'entrée en formation	Siret de l'employeur	
	Catégorie socio-professionnelle	☐ agriculteurs exploitants ☐ artisans, commerçants, chefs d'entreprise ☐ cadres et professions intellectuelles supérieures ☐ employés ☐ ouvriers ☐ professions intermédiaires
	Particulier employeur	☐ OUI ☐ NON
		N°URSSAF
	Raison sociale de l'employeur	
	Ville de l'employeur	
SALARIE EN APPRENTISSAGE Situation à l'entrée en formation	Date de début du contrat d'apprentissage	
	Date de fin du contrat d'apprentissage	
CARACTERISTIQUES	Titulaire RQTH	☐ OUI ☐ NON
	Niveau scolaire à l'entrée en formation	☐ 1ère ou 2ème année de DEUG, DUT, BTS école des formations sanitaires et sociales ☐ 2de, 1ère ou 2ème année de CAP ou BEP ☐ 3ème ou 1ère année de CAP BEP ☐ classes de 2ème ou 3ème cycle de l'enseignement supérieur ☐ terminale
	Niveau de certification maximum au moment	☐ Niveau 1 (sans niveau spécifique) ☐ Niveau 2 (sans diplôme ou Diplôme du Brevet) ☐ Niveau 3 (CAP, BEP,...) ☐ Niveau 4 (BP, BT, bac pro ou techno) ☐ Niveau 5 (BTS, DUT, etc...) ☐ Niveau 6 (licence, master1) ☐ Niveau 7 (Grade master) ☐ Niveau 8 (Doctorat, etc...)



Observatoire régional des Etudes Supérieures

Collecte des données

Identifiant National Etudiant (numéro fourni à l'étudiant à l'épreuve de français du baccalauréat)

NOM (pour les femmes mariées : nom patronymique)

PRENOM

SEXE

DATE DE NAISSANCE

NATIONALITE

STATUT MATRIMONIAL

— — — — — voir codification
jointe
(pages 5,6)

— 0 : célibataire
1 : en couple

SITUATION SALARIALE DE L'ETUDIANT

BOURSES D'ETUDES

0 : sans emploi
— 1 : emploi temps complet
ou allocataire de recherche

2 : emploi temps partiel
3 : autres

0 : non boursier
— 1 : boursier enseignement supérieur
2 : boursier étranger gouvernement français
3 : boursier étranger de son gouvernement

4 : allocataire IUFM ou pré-IUFM
5 : allocataire de recherche
7 : autre bourse
8 : en attente

Emploi du responsable légal

SITUATION SALARIALE

— 1 : en activité
2 : retraité

3 : chômage
4 : autres

Emploi du responsable légal

PCS

— — voir codification
jointe
(page 6)

CODE DE L'ANNEE d'inscription ou identifiant dans l'établissement

Pour le lieu d'études **CODE POSTAL** (ou code pays)

ADRESSE COMPLETE PARENTS (à défaut étudiant):

Pour le lieu d'habitation des parents

CODE POSTAL

NOM DE LA COMMUNE

Pour le lieu d'habitation de l'étudiant

CODE POSTAL

NOM DE LA COMMUNE

BAC SERIE *

BAC MENTION

BAC ANNEE

BAC Département (à défaut académie-nous préciser)

— — — — — 0 : passable 2 : bien
1 : assez bien 3 : très bien

* si l'étudiant a obtenu deux fois le baccalauréat (séries différentes) prendre le dernier obtenu

Où étiez-vous inscrit(e) l'année dernière

(ou en cas d'interruption des études, quelle est votre dernière inscription dans un établissement d'enseignement)

Année universitaire

Département

Type d'établissement

1 : Terminale, Bac Pro, Brevet Technicien	10 : IUFM
2 : Prépa	11 : Etablissement (hors université) préparant aux concours paramédicaux
3 : BTS	12 : Etablissement Enseignement Supérieur étranger
4 : IUT	13 : Grande Ecole tertiaire (diplôme de sortie : bac+5)
5 : Universités hors IUT	14 : Ecole Paramédicale
6 : Ens. Univ. Privé	15 : Ecole de Sage Femme
7 : Grandes écoles	16 : Ecole d'art
8 : Ens. par correspondance	19 : Autres
	20 : Etablissement Enseignement Secondaire étranger

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

FICHE INDIVIDUELLE A FAIRE COMPLETER PAR L'ETUDIANT
Formation aux professions sanitaires

Ministère des finances et des comptes publics
Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
Ministère du travail, de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social

Ecole / Institut de formation :	IFMS CH VALENCIENNES		
Formation :	INFIRMIERE		
Mois et année de la rentrée actuelle	Mois	Année	
	SEPTEMBRE	2022	

Nom Prénoms	
-------------	--

QUESTIONS CONCERNANT TOUS LES ETUDIANTS AYANT EFFECTUE UNE RENTREE SCOLAIRE EN : 2022

Identifiant National Étudiant (INE) ou numéro BEA Ce numéro est précisé sur votre relevé de notes au baccalauréat (B.E.A.) ou sur votre ancienne carte d'étudiant (I.N.E.).

Année de formation	☐ 1- 1ère année ☐ 2- 2ème année ☐ 3- 3ème année	Redoublant en : 2022	OUI	☐	NON	☐
--------------------	--	----------------------	-----	--------------------------	-----	--------------------------

Mois et année de la <u>1ère entrée</u> dans la formation suivie actuellement	Mois	Année

Sexe	☐ Féminin ☐ Masculin	Nationalité	☐ Française ☐ Union Européenne ☐ Autre	Date de naissance	
------	---	-------------	---	-------------------	--

Quel est votre statut actuellement ? (cochez une seule case) ☐ 1- Etudiant / élève sans autre statut ☐ 2- Apprenti ☐ 3- Salarié du privé ou Congé Individuel de Formation (CIF) ☐ 4- Agent de la Fonction Publique (titulaire, contractuel ou vacataire) ou Congé de Formation Professionnelle (CFP) ☐ 5- Demandeur d'emploi
--

De quelles prises en charge financières bénéficiez-vous ? (cochez 2 cases au maximum) ☐ 1- Aucune aide financière ☐ 2- Etudiants : bourse ou autre aide financière du Conseil Régional ☐ 3- Etudiants : bourse d'un Conseil Départemental (ex Conseil Général) ou d'un autre organisme ☐ 4- Contrat d'apprentissage ☐ 5- Salariés du privé : contrat de professionnalisation ☐ 6- Salariés du privé ou agents de la Fonction Publique : contrat aidé ☐ 7- Salariés du privé ou agents de la Fonction Publique : formation continue ☐ 8- Salariés de la Fonction Publique Hospitalière : promotion professionnelle ☐ 9- Congé Individuel de Formation ou Congé de Formation Professionnelle ☐ 10- Demandeurs d'emploi (qui bénéficient indemnité chômage/allocation de retour à l'emploi/allocation formation) ☐ 11- Allocations d'études (pour les formations en soins infirmiers, en masso-kinésithérapie ou de manipulateur d'électroradiologie médicale) ☐ 12- Autre prise en charge ☐ 13- Demande de prise en charge en cours

Nom de l'organisme qui vous a versé l'aide financière principale	(si vous bénéficiez d'au moins une aide financière)

Votre situation à l'entrée en formation vous a-t-elle permis de bénéficier d'une :

Dispense partielle de formation suite à VAE ?	OUI	NON
	☐	☐
Dispense partielle de formation hors VAE ?	OUI	NON
(y compris allègement en 1 ^{ère} année ou entrée directe en 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} année par exemple)	☐	☐

QUESTIONS NE CONCERNANT QUE LES NOUVEAUX INSCRITS EN

2022

Code du département d'habitation 12 mois avant la formation ¹

Code du département d'habitation à la fin des études secondaires (collège ou lycée) ¹

¹ Corse : 2A ou 2B,

Départements d'outre-mer : 9A pour Guadeloupe, 9B pour Martinique, 9C pour Guyane, 9D pour Réunion, 9F pour Mayotte

Autres territoires d'outre-mer : 97 pour Saint-Pierre Miquelon et 98 Afrique et terres australes, Wallis et Futuna et Nouvelle Calédonie

99 pour étranger

Avez-vous interrompu vos études pendant plus d'un an pour exercer une activité rémunérée

OUI

NON

Professions de vos parents (ou tuteur) lorsque vous étiez au collège ²

² Attention : il s'agit de la dernière profession exercée pour les parents retraités, décédés ou en recherche d'emploi.

Cette donnée sociologique nous est très précieuse pour étudier les transformations des filières du sanitaire et social et de nombreux chercheurs dans ce domaine attendent de pouvoir l'analyser.

Elle nous est utile même dans le cas où vous êtes marié(e) ou bien êtes vous-même devenu(e) parent.

Cocher une seule case par colonne, en vous référant au tableau des professions ci-dessous

Père

- 1- Agriculteur
- ☐ 2- Artisan, commerçant et chef d'entreprise
- ☐ 3- Cadre et profession intellectuelle du supérieur
- ☐ 4- Profession intermédiaire
- ☐ 5- Employé
- ☐ 6- Ouvrier
- ☐ 7- Inactif (n'a jamais travaillé)

Mère

- 1- Agriculteur
- ☐ 2- Artisan, commerçant et chef d'entreprise
- ☐ 3- Cadre et profession intellectuelle du supérieur
- ☐ 4- Profession intermédiaire
- ☐ 5- Employé
- ☐ 6- Ouvrier
- ☐ 7- Inactif (n'a jamais travaillé)

Tuteur

- 1- Agriculteur
- ☐ 2- Artisan, commerçant et chef d'entreprise
- ☐ 3- Cadre et profession intellectuelle du supérieur
- ☐ 4- Profession intermédiaire
- ☐ 5- Employé
- ☐ 6- Ouvrier
- ☐ 7- Inactif (n'a jamais travaillé)

Tableau des professions :

Liste détaillée	Liste simplifiée	Code
Agriculteur exploitant	Agriculteur	1
Artisan		
Commerçant et assimilé	Artisan, commerçant et chef d'entreprise	2
Chef d'entreprise de dix salariés ou plus		
Profession libérale		
Cadre de la fonction publique		
Professeur et assimilé	Cadre et profession intellectuelle du supérieur	3
Profession information, arts, spectacles		
Cadre administratif et commercial d'entreprise (1)		
Ingénieur- cadre technique d'entreprise		
Instituteur et assimilé		
Profession intermédiaire santé-travail social (2)	Profession intermédiaire	4
Clergé, religieux		
Profession intermédiaire adm.-commerce-entr;		
Technicien		
Contremaître, Agent de maîtrise		
Employé civil-Agent service fonction publique (3)		
Policier et militaire	Employé	5
Employé administratif d'entreprise (4)		
Employé de commerce (5)		
Person. service direct aux particuliers (6)		
Ouvrier qualifié	Ouvrier	6
Ouvrier non qualifié		
Ouvrier agricole		
Père (ou mère) n'ayant jamais travaillé	Inactif	7

(1) Cadre chargé d'études économiques, du recrutement, de la formation, de gestion courante des services financiers, chef de produit, cadre de banque, d'assurance...

(2) Infirmier, puéricultrice, sage-femme, rééducateur, préparateur en pharmacie, assistante sociale, éducateur, conseiller familial...

(3) Agent de la Poste, des impôts, du Trésor, des Douanes, aide soignant, agent de service hospitalier...

(4) Secrétaire, dactylo, opératrice de saisie, standardiste, employé de service comptable, financier ou juridique, employé de banque, d'assurance, hôtesse d'accueil...

(5) Vendeur en gros de biens d'équipements, en alimentation, en ameublement, photos, employé de libre service, caissier de magasin, pompiste...

(6) Employé dans la restauration, coiffeur, esthéticien, assistante maternelle, employé de maison, gardien d'immeuble, technicien de l'intervention sociale et familiale...

Situation principale avant la première entrée dans l'établissement de formation	
(cochez une seule case)	
☐ 0- Autre formation sanitaire que celle suivie actuellement ☐ 1- Etudes secondaires (niveau inférieur ou égal au baccalauréat) ☐ 2- Formation préparatoire à l'entrée dans la formation actuelle ☐ 3- Première année d'études de santé en Faculté de médecine ☐ 4- Etudes supérieures (hors classe de préparation à la formation actuelle) ☐ 5- Emploi dans le secteur sanitaire, social ou médico-social ☐ 6- Emploi dans un autre secteur ☐ 7- Suivi de la même formation dans un autre établissement ☐ 8- Participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux personnes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification ☐ 9- Chômage ☐ 10- Inactivité liée à la maladie ou à la maternité ☐ 11- Autres cas d'inactivité (pour élever un enfant, ...)	

Niveau d'études (jusqu'au bac) ou diplôme le plus élevé (à partir du bac) lors de l'accès à la formation	
(cochez une seule case)	
☐ 1- Cycle d'études primaires ou niveau 6e, 5e, 4e ☐ 2a- BEP carrières sanitaires et sociales (niveau ou diplôme) ☐ 2b- BEPA services aux personnes ☐ 2c- BEPC (niveau ou diplôme) ☐ 3- Autres BEP, CAP ou fin 2nde ou 1ère ☐ 4- Niveau fin terminale ☐ 6- Baccalauréat ☐ 8- Equivalence Baccalauréat (DAEU...) ou titre/diplôme de niveau IV ☐ 9- BTS ☐ 10- DUT ou niveau de bac+2 à caractère professionnel ☐ 11- DEUG, DEUST (L2) ☐ 12- LICENCE (L3) ☐ 13- MASTER 1 / MAITRISE ☐ 14- MASTER 2 / DESS, DEA ☐ 15- DOCTORAT	

Série de baccalauréat (cochez une seule case)	Diplôme professionnel du secteur sanitaire ou social déjà obtenu (cochez une seule case)
☐ 1- Série L (A) ☐ 2- Série ES (B) ☐ 3- Série S (C, D, D', E) ☐ 4- Série STI2D et STD2A (F1A, F1E, F2, F3, F4, F9, F10A&B, F12) ☐ 5- Série STL (F5, F6, F7, F7') ☐ 6- Série STMG (STG, STT, G, H) ☐ 7- Série STAV (STPA, STAE) ☐ 8- Série ST2S (SMS, F8) ☐ 9- Série Hôtellerie ☐ 10- Séries TMD (F11, F11') ☐ 11- Baccalauréat professionnel ASSP, ou SAPAT ☐ 12- Autre baccalauréat professionnel ☐ 13- Baccalauréat étranger	☐ 1- Aucun diplôme sanitaire ou social ☐ 2- Diplôme du secteur social ou médico-social ☐ 3- Ambulancier ☐ 4- Infirmier ☐ 5- Sage-femme ☐ 6- Masseur-kinésithérapeute ☐ 7- Technicien de laboratoire médical ☐ 8- Aide-soignant ☐ 9- Pédicure-podologue ☐ 10- Manipulateur d'électroradiologie médicale ☐ 11- Ergothérapeute ☐ 12- Psychomotricien ☐ 13- Auxiliaire de puériculture ☐ 14- Préparateur en pharmacie hospitalière ☐ 15- Autre diplôme sanitaire
Année d'obtention du baccalauréat	

A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT		
Sorti de la formation en 2017 en ayant obtenu le diplôme	OUI	NON

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à recenser les étudiants inscrits dans les formations du secteur sanitaire. Les destinataires des données sont : votre établissement de formation, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), l'Agence Régionale de Santé (ARS), les Ministères des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, des finances et des comptes publics, le ministère chargé du travail et de l'emploi, le ministère en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre direction. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Observatoire régional des Etudes Supérieures

135	PAYS-BAS	341	SENEGAL	344	TCHAD
422	PEROU	121	SERBIE ET MONTENEGRO	219	THAILANDE
220	PHILIPPINES	342	SIERRA LEONE	345	TOGO
122	POLOGNE	226	SINGAPOUR	509	TONGA OU FRIENDLY
987	POLYNESIE FRANCAISE	117	SLOVAQUIE	433	TRINITE ET TOBAGO
139	PORTUGAL	145	SLOVENIE	351	TUNISIE
248	QATAR	318	SOMALIE	260	TURMENISTAN
323	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	343	SOUDAN	208	TURQUIE
408	REPUBLIQUE DOMINICAINE	235	SRI LANKA	511	TUVALU
116	REPUBLIQUE TCHEQUE	442	ST CHRISTOPHE ET NIEVES	155	UKRAINE
974	REUNION	975	ST PIERRE ET MIQUELON	423	URUGUAY
114	ROUMANIE	104	SUEDE	514	VANUATU
123	RUSSIE	140	SUISSE	424	VENEZUELA
340	RWANDA	250	SULTANAT D'OMAN	243	VIETNAM
389	SAHARA OCCIDENTAL	437	SURINAM	986	WALLIS ET FUTUNA
128	SAINT MARIN	391	SWAZILAND	251	YEMEN
512	SALOMON	206	SYRIE	312	ZAIRE
414	SALVADOR	259	TADJIKISTAN	346	ZAMBIE
506	SAMOA OCCIDENTALES	236	TAIWAN	310	ZIMBABWE - RHODESIE
995	SANS NATIONALITE	309	TANZANIE		

Codes PCS du responsable légal

10: agriculteurs exploitants	48: contremaîtres, Agents de maîtrise
21: artisans	52: employés civils & agents scc fonction publique
22: commerçants et assimilés	53: policiers et militaires
23: chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	54: employés administratifs d'entreprise
31: professions libérales	55: employés de commerce
33: cadres de la fonction publique	56: personnels des services directs aux particuliers
34: professeurs, professions scientifiques	61: ouvriers qualifiés
35: professions de l'information arts et spectacles	66: ouvriers non qualifiés
37: cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69: ouvriers agricoles
38: ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71: anciens agriculteurs exploitants
42: instituteurs et assimilés	72: anciens artisans, commerçants, chefs d'entrep
43: professions intermédiaires de la santé et du travail	73: anciens cadres et professions intermédiaires
44: clergé, religieux	76: anciens employés et ouvriers
45: professions intermédiaires adm.fonction publique	81: chômeurs n'ayant jamais travaillé
46: professions interméd admin&comm. entrepri	82: autres personnes sans activité professionnelle
47: techniciens	99: non renseigné (inconnu ou sans objet)
NB. chômeurs : codification de la dernière profession exercée	

Observatoire régional des Etudes Supérieures

Codes NATIONALITE + DOMTOM

212	AFGHANISTAN	301	EGYPTE	127	ITALIE
303	AFRIQUE DU SUD	247	EMIRATS ARABES UNIS	426	JAMAIQUE
125	ALBANIE	420	EQUATEUR	217	JAPON
352	ALGERIE	317	ERYTHREE	222	JORDANIE
109	ALLEMAGNE	134	Espagne	256	KAZAKHSTAN
130	ANDORRE	106	ESTONIE	332	KENYA
395	ANGOLA	404	ETATS UNIS	257	KIRGUIZISTAN
441	ANTIGNA ET BARBUDA	315	ETHIOPIE (ABYSSINIE)	513	KIRIBATI
201	ARABIE SAOUDIENNE	156	EX REP.YOUGOS.MACED	240	KOWEIT
415	ARGENTINE	508	FIDJI	241	LAOS
252	ARMENIE	105	FINLANDE	348	LESOTHO
501	AUSTRALIE	100	France	107	LETONIE
990	AUTRES PAYS	328	GABON	205	LIBAN
110	AUTRICHE	304	GAMBIE	302	LIBERIA
253	AZERBAIDJAN	261	GAZA ET JERICHO	113	LIECHTENSTEIN
436	BAHAMAS	255	GEORGIE	108	LITUANIE
246	BANGLADESH	329	GHANA	137	LUXEMBOURG
131	BELGIQUE	132	GRANDE BRETAGNE	316	LYBIE
429	BELIZE	126	GRECE	333	MADAGASCAR
327	BENIN	435	GRENADE ET GRENADINES	227	MALAISIE
214	BHOUTAN	971	GUADELOUPE	334	MALAWI
148	BIELORUSSIE	409	GUATEMALA	335	MALI
224	BIRMANIE	330	GUINEE	144	MALTE
418	BOLIVIE	392	GUINEE BISSAU	350	MAROC
118	BOSNIE-HERZEGOVINE	314	GUINEE EQUATORIALE	972	MARTINIQUE
347	BOTSWANA	428	GUYANA	336	MAURITANIE
416	BRESIL	973	GUYANE	985	MAYOTTE
225	BRUNEI	410	HAITI	405	MEXIQUE
111	BULGARIE	411	HONDURAS	516	MICRONESIE
331	BURKINA FASO	112	HONGRIE	151	MOLDAVIE
321	BURUNDI	434	ILE DE LA BARBADE	138	MONACO
234	CAMBODGE	438	ILE DE LA DOMINIQUE	242	MONGOLIE (EXTERIEURE)
322	CAMEROUN	504	ILE HAWAI	393	MOZAMBIQUE
401	CANADA	390	ILE MAURICE	311	NAMIBIE
417	CHILI	440	ILE ST VINCENT	507	NAURU
216	CHINE POPULAIRE	439	ILE STE LUCIE	215	NEPAL
254	CHYPRE	249	ILES BAHREIN	412	NICARAGUA
129	CITE DU VATICAN	394	ILES DE SAO-THOME	337	NIGER
419	COLOMBIE	396	ILES DU CAP-VERT	338	NIGERIA
397	COMORES	229	ILES MALDIVES	103	NORVEGE
324	CONGO	515	ILES MARSHALL	988	NOUVELLE CALEDONIE
238	COREE DU NORD	398	ILES SEYCHELLES	502	NOUVELLE ZELANDE
239	COREE DU SUD	223	INDE	339	OUGANDA
406	COSTA RICA	231	INDONESIE	258	OUZBEKISTAN
326	COTE D'IVOIRE	203	IRAK	213	PAKISTAN
119	CROATIE	204	IRAN	517	PALAOS(ILES)
407	CUBA	136	Irlande	413	PANAMA
101	DANEMARK	102	ISLANDE	510	PAPAOUSIE-Nelle GUINEE
399	DJIBOUTI	207	ISRAEL	421	PARAGUAY

LA CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

Vous devez vous acquitter de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus qui s'élève pour l'année universitaire 2022 - 2023 à 92 € <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

LA CVEC, qu'est-ce que c'est?

La CVEC est la Contribution de vie Etudiante et de campus. La loi prévoit qu'elle est collectée par les Crous. On peut y être assujetti(e) ou en être exonéré(e) en fonction de son cas

Qui est concerné et qui ne l'est pas ?

Chaque étudiant en **formation initiale** dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'acquitter de cette contribution avant de s'inscrire dans son établissement d'enseignement supérieur

Si vous êtes inscrit(e) en **formation continue***, vous n'êtes pas concerné(e) par cette contribution.

** En formation continue : c'est-à-dire que votre formation est prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur ou par Pôle Emploi en formation continue*

*Les étudiants bénéficiant d'une indemnisation pôle emploi et pour laquelle la formation est prise en charge par la région en tant que demandeur d'emploi doivent s'acquitter de la CVEC

ATTESTATION MEDICALE EN COURS DE FORMATION

TEXTES DE REFERENCE :

Arrêté du 6 Mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L3111.4 du code de la santé publique.

Arrêté du 2 Août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'Article L3111.4 du code de la santé publique

Décret du 27 Février 2019 modifiant le décret n° 2007-1111 du 17 Juillet 2007 relatif à l'obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux BCG

Je soussigné(e) : Docteur en médecine, certifie que :

Nom :

Nom de jeune fille (obligatoire pour les femmes mariées) :

Prénom : Date de naissance

En Formation : ☐ Infirmier deannée d'études

Dans le cadre de la poursuite de son cursus de formation en soins infirmiers :

☐ Présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession

☐ Est à jour de ces vaccinations obligatoires conformément à la réglementation.

A noter, que l'arrêté du 20 Février 2018 précise que la vaccination contre l'Hépatite B doit être réalisée jusqu'à son terme (cf. arrêté du 02 Août 2013) et que le vaccin antituberculeux n'est plus obligatoire (Décret du 27 Février 2019)

Cas particulier :

Etudiant(e) non répondeur présumé à la vaccination contre l'Hépatite B :

☐ Assure le suivi annuel des marqueurs sériques

Date :

Signature et cachet du médecin

Direction régionale de
l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

DEI – session

(Institut) VALENCIENNES

Nom de Naissance (en majuscule) :

Nom d'usage :

Prénoms (tous les prénoms) :

Date de Naissance :

Commune de naissance :

Département de naissance (en toutes lettres) :

Pays de naissance :

Nationalité :

Adresse :

.....

.....

Numéro téléphone : **Numéro portable :**

Adresse Mail :@.....

Cet imprimé servira à établir votre diplôme, vous devez joindre impérativement, **une copie claire et lisible**, en cours de validité : de la carte nationale d'identité / du passeport / ou du titre de séjour. **Le permis de conduire n'est pas accepté.**



Seul les noms et prénoms des candidats admis seront affichés. Souhaitez-vous que ceux-ci apparaissent sur le site internet de la DREETS Hauts-de-France ?

☐ OUI

☐ NON

Signature du candidat